

Session Plénière du 18 Février 2021

Rapport N° 21.01.06 – Mesures d’urgence en faveur de la jeunesse

Intervention de Michel CHASSIER

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Je voudrais profiter de cette occasion pour attirer l’attention sur la situation dans les lycées.

Nous sommes nombreux à siéger dans les conseils d’administration, et je pense que vous êtes conscients de la situation exceptionnellement difficile vécue par les élèves, par les enseignants et par les parents.

Les médias évoquent surtout les problèmes liés à la crise sanitaire, et ils sont réels, mais ils s’inscrivent dans un contexte plus général de dégradation de l’éducation qui rappelle d’ailleurs celle de l’hôpital public.

En effet, au moment où le fonctionnement des lycées est gravement perturbé depuis presque un an par le premier confinement, la rentrée s’est faite dans des conditions difficiles avec le nécessaire maintien de mesures de précaution qui compliquent la vie des établissements.

La Région y a répondu pour sa part en mettant des moyens supplémentaires.

Mais la reprise de l’épidémie en novembre a contraint rapidement les lycées à fonctionner à demi effectif, ce qui ne permettra pas de boucler les programmes.

Cela devient préoccupant pour les élèves en classes d’examen, qui vivent un véritable stress, d’autant que le contrôle continu pour le baccalauréat commence dès la classe de 1ère.

Face à une telle situation, on pourrait penser que l’Education nationale va mettre les moyens, d’autant plus qu’un volet du plan de relance y est consacré.

Mais dans les faits très peu de choses :

- Les « cordées de la réussite », dont l'objectif est de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur aux jeunes quel que soit leur milieu socio-culturel, dispositif qui n'est pas nouveau et qui vise en réalité à promouvoir ce qu'il est convenu d'appeler la « diversité » au détriment du niveau des élèves, de leur travail et de leur mérite.
- Les internats d'excellence, plutôt une bonne idée, mais là encore un programme déjà mis en place.
- Une allocation de rentrée scolaire (ARS) est versée, sous conditions de ressources, aux familles ayant au moins un enfant scolarisé âgé de 6 à 18 ans. Simple coup de pouce pour une mesure qui existe depuis longtemps.
- Le soutien à la diffusion culturelle et à l'éducation par l'image, dont on devine bien sûr qui seront les bénéficiaires, mais je crains que ce ne soit pas les élèves.

Tout cela est bien beau et peut faire illusion, mais ces mesures sont complètement déconnectées de la réalité des lycées.

Car la communauté éducative est confrontée au manque de moyens et au manque total de pilotage de la réforme, aggravé par des annonces au jour le jour en réaction à la situation sanitaire.

Insidieusement le rectorat, suivant les directives du ministère, rogne sur les dotations en heures d'enseignement.

La base des calculs reste à 35 élèves par classe en enseignement général, alors que la multiplication des spécialités et des options nécessite des travaux en groupe. Cela conduit par exemple à groupes de spécialité maths à plus de 25 élèves en terminale, bien que le programme accorde une place toute particulière à l'oral.

Un autre pratique du ministère consiste à diminuer l'enveloppe des heures postes en jouant sur les heures supplémentaires. J'étais dans un lycée il y a quelques jours où le volume des heures supplémentaires atteint 12% des heures de service normales et c'est une tendance qui s'accroît.

Au moment où les enseignants connaissent une charge de travail supplémentaire en raison de la réforme du baccalauréat et de la crise sanitaire, au moment où le gouvernement prétend intégrer l'Education nationale dans le plan de relance, la réalité du terrain nous prouve que rien n'est fait, bien au contraire.

Si aucune décision n'est prise rapidement au niveau national, les conséquences pourraient être dramatiques. Lors d'un récent conseil d'administration un enseignant exprimait sa crainte d'un « véritable carnage à la sortie du lycée ».

Bien sûr le sujet que j'évoque n'est pas de notre compétence.



Mais notre Région, engagée dans le soutien à la jeunesse et qui investit beaucoup dans les lycées et dans l'accompagnement éducatif, ne peut pas rester sans réagir devant la catastrophe qui s'annonce.

Vous avez exercé la fonction de chef d'établissement, Monsieur le Président, et je sais que vous serez sensible à cette question.

C'est pourquoi nous devons à la fois manifester notre solidarité avec la communauté éducative et nous adresser solennellement au gouvernement afin de demander un véritable plan d'urgence pour l'éducation nationale.

Il est encore temps de réagir puisque les décisions actuelles portent sur les moyens attribués pour la rentrée 2021.

C'est la loi de finances qui fixe les moyens que le ministère répartit ensuite dans les académies. Je m'adresse aux parlementaires qui sont parmi nous pour qu'une loi de finance rectificative vienne redonner à l'éducation les moyens nécessaires.

Nous proposerons un vœu en fin de séance pour porter cette demande de la Région, et je souhaite que tous les groupes y soient associés.

